

Chapitre **2**

Assurance, Ski-Québec alpin

a- Assurance responsabilité générale

b- Assurances Accidents [applicable à ceux qui ont une carte FIS seulement]

a- Assurance responsabilité générale

Veillez noter que pour l'assurance responsabilité-civile, nous utilisons dorénavant la police d'assurance offerte par le Regroupement loisir Québec (RLQ).
Pour des informations sur cette police,

http://www.loisirquebec.qc.ca/article.php3?id_article=175

- <http://www.skiquebec.qc.ca>
- publications
- assurances
- responsabilité-civile

Si vous avez des questions, veuillez communiquer directement avec Jaimie Diotte de Ski Québec alpin au (514) 252-3089p. 3715 ou par courriel à Jaimie Diotte.

b-Assurance accident

[Applicable à ceux qui ont une carte FIS seulement]

Assurance accident pour athlètes FIS

Un athlète est couvert par l'assurance-accident seulement s'il possède une carte FIS

Concernant les frais additionnels pour les stages hors pays dépassant les 20 jours.

Vous devez déboursier 11\$ par athlète/par jour à partir du 21e jour de stage à l'extérieur du pays. (Maximum possible de 45 jours)

Voici des détails en lien avec l'admissibilité pour l'assurance-accident FIS : (vous trouverez plus de détails dans le document suivant : "FRENCH-Confirmation of Coverage 2") sur le lien suivant : <http://www.skiquebec.qc.ca/page/44-assurance-accident>

Admissibilité : Tous les directeurs, entraîneurs, officiels et athlètes brevetés de la FIS inscrits à Alpine Canada Alpin (ACA)

Classe 1 – Entraîneurs et athlètes de l'Équipe nationale brevetés de la FIS

Classe 2 – Autres équipes, entraîneurs, officiels et athlètes brevetés de la FIS formellement nommés par ACA et non assurés aux termes de la classe 1

Classe 2

Le terme Circuit désigne tout voyage entrepris par la personne admissible commençant le jour du départ de la province de résidence de la personne et se terminant le jour du retour à sa province de résidence, sous réserve d'une durée maximale de 20 jours.

Il est donc très important de noter le nombre de jours et le nombre d'athlètes FIS en incluant le nom de vos athlètes pour les stages à l'extérieur du pays sur le formulaire : "out of country sanction fr".

Le montant total devra être payé à SQA par le responsable du stage avant le départ pour le stage.

La facture sera payable par carte de crédit.